



Le Syndicaliste

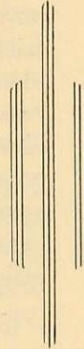
Bulletin officiel de la C.T.C.C. à l'usage des officiers des syndicats affiliés et des cercles d'études.

Vol. 1 — No 12

NOVEMBRE 1941



Monsieur Lauréat Morency, président de la Fédération des Cercles d'Études, affiliée à la C.T.C.C.



SOMMAIRE

| | <i>Page</i> |
|------------------------------------|-------------|
| LE SENS SOCIAL DE LA VIE | 2 |
| QUOI ÉTUDIER ? | 3 |
| CERCLE D'ÉTUDES : | |
| (Valeur du travail) | 4 |
| FÉDÉRATION DES CERCLES D'ÉTUDES. | 5 |

LE SENS SOCIAL DE LA VIE

Un millionnaire philanthrope, un savant politicien et un humble syndiqué viennent de mourir. Ils ont tout laissé ce qu'ils ont acquis. Ils ont apporté ce qu'ils ont mérité.

On aurait tort cependant de croire que le mérite ne s'acquiert qu'à l'église ou lorsqu'à genoux l'on fait dévotement ses prières du matin et du soir.

Le moins que l'on puisse demander à un ouvrier, c'est de savoir à quoi sert la machine sur laquelle il travaille. Il ne prendra certes pas une machine à tailler le cuir pour pasteuriser le lait ! Le moins que l'on puisse demander à l'homme, c'est de savoir pourquoi il est dans le monde et de quelle manière il doit agir pour gagner son Ciel. Agir pour gagner l'enfer est un non-sens.

L'homme mérite bien d'être comparé avantageusement à une machine puisqu'il est un être intelligent et éternel. Or s'il n'est pas raisonnable de se servir d'un instrument dans un but opposé à celui pour lequel il

a été fait, il n'est pas plus raisonnable pour nous de vivre notre vie sans tenir compte du but que le bon Dieu avait en nous créant.

L'ouvrier catholique dans ses relations sociales ne peut donc pas parler et agir comme un païen. C'est tout l'homme qui doit travailler à son salut. Il ne peut pas se dédoubler : aimer Dieu à l'église et le prier avec dévotion, quitte à Le renier dans ses relations, à Le blasphémer à l'ouvrage, quitte à haïr son prochain, à lui faire tort quand il en a l'occasion, ou à le voler sous prétexte, par exemple, qu'il est plus riche que lui, quitte à satisfaire ses sens au détriment de la morale.

Le Révérend Père Plus, dans un de ses magnifiques ouvrages « Rayonner le Christ », raconte qu'une certaine secte irlandaise jadis baptisait l'enfant en le plongeant complètement dans l'eau, à l'exception d'un bras. On laissait ainsi au nouveau baptisé un bras de libre « afin que plus tard il pût s'en servir sans scrupule pour étrangler son ennemi, caresser sa maîtresse ou agiter le cornet à dés ». Il y avait pourtant de la logique dans cette manière de faire, logique crasse, il est vrai, mais logique tout de même.

Combien agissent comme si telle ou telle partie de leur être n'avait pas été marquée de l'eau baptismale ? Que c'est beau, au contraire, de trouver quelqu'un de

(Suite à la page 8)

QUOI ETUDIER ?

Les « cours » du *Syndicaliste*? La Lettre des évêques?

Les schémas de cours que publie le *Syndicaliste* sont destinés à l'usage des cercles d'études. Il importe de poursuivre le programme tracé par le Service d'études de la C.T.C.C. Ce programme comporte des cours gradués qui donneront à la longue une formation syndicale assez poussée aux membres des cercles. Cependant l'étude de la lettre collective des évêques y est-elle à négliger? Nos cercles ne se doivent-ils pas d'y consacrer un peu de temps à chaque réunion? Les premiers, dans notre mouvement, ils doivent montrer l'exemple.

Qu'on ne l'oublie pas, cette Lettre est à étudier cette année même. Elle contient tout un programme d'action qu'il nous faut connaître tout de suite. Qui mieux que les membres dévoués des cercles d'étude peuvent méditer fructueusement sur les directives sociales de NN. SS. les évêques.

Mais il faut faire plus. Ce serait par trop insuffisant que cela soit seulement l'affaire des cercles d'études.

Lire et commenter ce document épiscopal, dans lequel la C.T.C.C. tient une place d'honneur, incombe aussi à tous nos groupements syndicaux: Conseils centraux et syndicats locaux se doivent de consacrer au moins une demi-heure à chaque réunion à l'étude de cette Lettre pastorale. Lecture lente, à haute voix, martelée, sur un ton ferme, faite soit par l'aumônier, soit par un militant bien formé, et accompagnée de réflexions appropriées. Pour être sûr de n'y pas manquer, l'étude de ce document devrait suivre immédiatement la lecture du procès-verbal de la précédente réunion syndicale.

Qu'on n'objecte pas que cela serait astreindre les syndicats à une tâche trop difficile. Non, cela sera très facile. La Lettre collective des évêques vient d'être divisée en trente plans d'études réunis dans une brochure de l'Ecole Sociale Populaire que la C.T.C.C. peut mettre à la disposition de ses groupements syndicaux à un prix très modique.

Demandez cette brochure au Trésorier de la C.T.C.C., et vous aurez ainsi le moyen tout trouvé de servir par petites doses les précieuses directives de notre Evêque pour la restauration de notre société canadienne.

Alfred CHARPENTIER.

Président.

Cercle d'études

LE SALAIRE : *Valeur du travail.*

Pour être juste le salaire doit être égal à la valeur du travail. — Pourquoi ? sinon que la justice exige égalité entre la valeur de la chose fournie et son expression en monnaie ; or, ici, la chose fournie est le travail et son expression en monnaie, le salaire.

La valeur du travail de l'homme adulte, c'est ce qui est nécessaire pour répondre aux exigences légitimes d'une famille normale.

Qu'entendez-vous par exigences légitimes d'une famille ouvrière ? Est-il légitime que l'ouvrier se paye à lui et aux siens, de temps en temps, une petite vacance ? Est-il légitime qu'il donne aux siens le confort du siècle et de la ville où il vit ? Est-il légitime qu'il ait : radio, chesterfield, moulin à laver électrique, fer à repasser électrique, automobile, etc. ? Est-il légitime qu'il fasse faire à ses enfants un cours classique ?

Qu'entendez-vous par une famille normale ? Est-ce la même chose qu'une famille moyenne. Une famille de dix enfants est-elle une famille anormale ? (1)

Léon XIII avait déjà opportunément observé que la détermination du juste taux du salaire ne se déduit pas d'une seule, mais de plusieurs considérations : « Pour fixer la juste mesure du salaire, écrivait-il, il y a de nombreux points de vue à considérer ». Par là même il condamnait la présomption de ceux qui soutiennent qu'on résout sans peine cette question très délicate à l'aide d'une formule ou d'une règle unique, d'ailleurs absolument fausse.

Ils se trompent, en effet, ceux qui adoptent sans hésiter l'opinion si courante selon laquelle la valeur du travail et de la rémunération qui lui est due équivaldrait exactement à celle des fruits qu'il procure, et qui en concluent que l'ouvrier est autorisé à revendiquer pour soi la totalité du produit de son labeur. Ce que Nous avons dit précédemment au sujet du capital et du travail suffit à prouver combien ce préjugé est mal fondé.

Et tout d'abord, on doit payer à l'ouvrier un salaire qui lui permette de pourvoir à sa subsistance et à celle des siens.

(1) Cf. Desrosiers *Choisissons*, 9e causerie : Le juste salaire.

Historique de la Fédération des Cercles d'étude de la C.T.C.C.

SA FONDATION

Notre fédération est née au grand congrès de la C.T.C.C. de Jonquière en septembre 1937. Cela ne veut pas dire qu'il n'existait pas de cercles d'études dans le mouvement avant cette date. Tous, nous savons le contraire. Des cercles d'études ont existé même avant nos syndicats, ce fut, je crois, l'origine du mouvement ouvrier catholique au Canada. Des cercles d'études existaient donc dans les différents centres de la province et même l'un d'eux, dépassait les frontières, le cercle Albert de Mun, d'Ottawa, Ontario.

A une séance du congrès de Jonquière, Monsieur Alfred Charpentier, président général de la C.T.C.C., dans son rapport, pria les cercles d'études de se réunir en fédération afin de donner une vie meilleure, et une unification nécessaire tant aux cercles déjà existants qu'à ceux qui pourraient naître par la suite.

On demanda aux délégués du congrès, faisant partie des cercles d'étude, de se réunir. Douze cercles répon-

dirent : présent, et tous se montrèrent favorables à cette idée. La « Fédération des cercles d'études » était fondée !

Monsieur Maurice Doran, agent d'affaires des syndicats de Hull, en fut le premier président, et le R. P. Léopold Gratton, O.M.I., le premier aumônier. On élut aussi un bureau fédéral. Rapport fut fait au congrès de la C.T.C.C. Après un discours du président général de la C.T.C.C., démontrant de nouveau l'importance de l'étude pour former des chefs, pour notre mouvement, le congrès accepta notre demande.

SA VIE

Notre fédération était née, baptisée pourrait-on dire, par son affiliation. Il lui restait à accomplir sa mission, ce pourquoi elle avait été créée. Nous devons dire à la gloire de ceux qui nous ont précédés comme officiers, qu'ils s'acharnèrent au travail ; les procès-verbaux en font foi.

Hélas ! le succès ne répondit pas au travail donné. Le manque de finance fut certainement une entrave, car nous voyons dans les procès-verbaux : « Le manque de finance nous empêche de rencontrer les cercles, le manque de finance nous empêche de faire ceci ou cela, etc. » Demander aux cercles de financer leur fédération était chose difficile ; on le demanda au bureau confé-

déral et aux congrès de la C.T.C.C. Tous admettaient que le principe était bon, mais ? . . .

Au cours de l'année 1939-40 nous perdions et notre président, Monsieur Doran, et notre aumônier, le R. P. Gratton, O.M.I., tous les deux pris par l'armée. Nous arrivons au congrès de 1940, à Victoriaville, sans président ni aumônier, et par-dessus le marché, avec une résolution de l'exécutif, demandant la suspension de notre fédération jusqu'à ce que le bureau confédéral trouve un moyen de la financer.

Ce congrès s'ouvre sous la présidence de Monsieur Lauréat Morency, vice-président de la fédération. La discussion porta sur l'opportunité de suspendre ou de continuer le travail de la fédération ; que ferions-nous ? Presque tous admettaient que les cercles ne marchaient pas comme ils auraient dû marcher et chacun y allait de ses doléances, de ses expériences, etc. Un point intéressant, tous reconnaissent la nécessité des cercles d'études pour le progrès de notre mouvement. Nous étions à un tournant de l'histoire de nos cercles d'études.

Heureusement nous avons la bonne fortune d'avoir parmi nous, le R. P. D'Auteuil Richard, S.J., qui avait vécu au milieu des ouvriers pendant son séjour en France et en Belgique. Il avait vu fonctionner les cercles d'études dans les mouvements ouvriers chrétiens de ces pays. Questionné par tous, il nous raconta com-

ment les choses s'y passaient, il nous dit leur manière de procéder, leurs services d'étude, leurs journées d'étude, etc. Nous étudions aussi, vu que nous avons parmi nos aumôniers présents, des aumôniers de mouvements spécialisés, ce qui se fait dans le domaine de l'étude par ces mouvements, enfin nous regardons un peu partout.

Le congrès reconnaît que le système de conférence préparée par un membre et lu en assemblée éloigne plutôt les membres, il verrait d'un bon œil des séances préparées d'avance et publiées dans un journal ou bulletin, édité par un service d'étude, que la C.T.C.C. devrait créer. Ce bulletin s'occuperait aussi de la formation des officiers de nos différents syndicats. Le congrès croit par là, que l'on multipliera le nombre de cercles d'études : Ce que d'autres mouvements ont réalisé, il n'y a aucune raison que les syndicats ne le réalisent pas.

A l'issue du congrès, on décide de transporter le siège social de la fédération d'Ottawa à Québec. Monsieur Lauréat Morency est élu président et M. Henri Petit, secrétaire général. Monsieur l'abbé Dionne, aumônier. La Fédération des Cercles d'études continuait de vivre.

Lors du rapport de la fédération au congrès de la C.T.C.C. les délégués acceptent le principe de la créa-

tion d'un service d'étude, de même que la création d'un organe, apte à former des chefs et à faciliter les réunions des cercles d'études par des séances préparées.

Au cours de l'année 1940-41, le bureau confédéral crée ce service d'étude, et publie un bulletin mensuel : « Le Syndicaliste ». Nous croyons que le dernier congrès de la fédération des cercles d'études avait vu juste. Car ce bulletin a amené un réveil général dans tout le mouvement syndical au point de vue étude. D'un peu partout, viennent des demandes de renseignements et un peu partout, on fonde des cercles d'études. De huit cercles, qui étaient supposés exister l'an passé, nous passons à plus de cinquante syndicats qui ont fait quelque chose au point de vue étude.

Le bulletin a été le bienvenu. Comme tant de choses humaines, il pourra se perfectionner et rendre de plus en plus service à notre mouvement. Nous avons cette année comme mot d'ordre : « Un cercle d'études par syndicat ». Nous continuerons notre travail, tant que nous n'aurons pas réalisé ce projet. Dans certain grand centre, des prêtres amis, sont venus prêter main-forte à nos aumôniers, en se chargeant des cercles d'études de syndicats. Et chose curieuse, là où nous avons de la difficulté à faire marcher un seul cercle, nous en avons vu fonctionner près d'une dizaine, grâce au mot d'ordre : « Un cercle d'étude par syndicat » ! C'est dire que nous sommes dans la bonne voie.

BROCHURE DE PROPAGANDE

La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, à l'occasion du 20e Anniversaire de sa fondation, a publié une brochure intitulée : « *La C. T. C. C., ses Oeuvres et ses Aspirations* », dont la rédaction est l'œuvre du Président général.

La C. T. C. C. dispose de quelques milliers d'exemplaires de cette brochure, et tous les Syndicats qui désireraient s'en procurer un certain nombre pourront s'adresser au Trésorier de la C. T. C. C., M. Alphonse Bourdon, 1231, Demontigny-Est, Montréal.

La brochure se vend 2 sous l'exemplaire, quelle que soit la quantité commandée.

Le Bureau Confédéral compte que les Syndicats sauront utiliser cette brochure de propagande auprès de leurs officiers et de leurs membres.

FEDERATION DES CERCLES D'ETUDES

Pour tous renseignements au sujet des cercles d'études, s'adresser au Secrétaire de la Fédération des Cercles d'études, affiliée à la C.T.C.C. :

HENRI PETIT, secrétaire,

445, CHRISTOPHE COLOMB QUEBEC

LE SENS SOCIAL DE LA VIE

(Suite de la page 2)

vraiment droit, où tout est marqué de la marque du baptisé !

L'ouvrier doit donc organiser sa vie sociale en catholique. Il doit pratiquer la justice et la charité partout et toujours, non pas seulement quand ça fait son affaire.

Chasser Dieu de l'usine c'est en bannir la justice. Or, la religion sans la justice est un vain mot. C'est pour cela que la question sociale est avant tout une question morale et religieuse. C'est pour ce motif qu'il faut la résoudre d'après les règles de la morale et le jugement de l'Eglise. C'est pour cela que vous voyez des prêtres dans vos syndicats.

« Si les chrétiens vivaient leur Evangile, disait un jour Clémentineau, tout païen qu'il était, il y a longtemps que la question sociale n'existerait plus. »

Ouvriers syndiqués, (politiciens, millionnaires de demain peut-être, que sais-je ?) votre vie sociale n'aura un sens véritable que lorsqu'elle sera vécue chrétiennement.

Aurèle OUELLET, ptre,
Aumônier-adjoint des Syndicats Catholiques,
Québec.

PROCES VERBAL DU CONGRES

Nous désirons rappeler à toutes les organisations affiliées à la C.T.C.C. qu'elles doivent se procurer un exemplaire du Procès-verbal du Congrès confédéral annuel.

Chaque organisation à ce sujet peut référer à l'article 18 de la Constitution de la C.T.C.C.

ABONNEMENT "AU SYNDICALISTE"

Les abonnements au *Syndicaliste* expirent avec le présent numéro. Tous nos abonnés nous rendraient service en renouvelant à temps leur abonnement.

Adressez vos chèques ou mandats de poste au Trésorier de la C.T.C.C., 1231, Demontigny-Est, Montréal.

" LE SYNDICALISTE "

Bulletin mensuel, publié sous l'autorité de la Confédération des
Travailleurs Catholiques du Canada, Inc. (C.T.C.C.)

SIEGE SOCIAL : 19, RUE CARON QUEBEC

Abonnement régulier : \$1.00 par année
Abonnement de soutien : \$2.00 par année

Des ateliers de L'ACTION CATHOLIQUE, Québec.